

Urgence au cabinet - YYYY010



La gestion des urgences représente une part importante de l'activité du médecin. La cotation spécifique, associée à ces gestes essentiels, reflète la contribution centrale du médecin généraliste dans la gestion des urgences.

Les consultations urgentes ou non programmées sont souvent globalisées, elles font l'objet de peu de publications et sont souvent mêlées dans d'autres consultations : *“Ces recours urgents ou non programmés représentent 11% de l'ensemble des consultations et visites effectuées par les médecins généralistes exerçant en cabinet interrogés au cours de la période d'enquête (...)”* ⁽¹⁾

En 2022, l'acte YYYY010 a été coté 265 376 fois, par près de 5 800 médecins généralistes. ⁽²⁾



COTATION

Dans la CCAM, l'acte de médecine d'urgence contient :

- Traitement de premier recours de cas nécessitant des actes techniques
- La présence prolongée du médecin ⁽³⁾ dans certaines situations d'urgence

La facturation nécessite :

- Un passage aux urgences et/ou hospitalisation

Code : YYYY010

Tarif : 48€

Non cumulable avec une autre acte sauf avec Electrocardiographie sur au moins 12 dérivations (DEQP003)

Pour le calcul des cotations en quelques clics, rendez-vous sur [ici](#)

INDICATIONS

Traitement de premier recours de cas nécessitant :

- des **actes techniques** (pose d'une perfusion, administration d'oxygène, soins de réanimation cardio-respiratoire, ...)

ET

- la **présence prolongée du médecin** (en dehors d'un établissement de soins)

On doit retrouver dans le dossier médical du patient :

- La thérapeutique engagée
- La surveillance effectuée et l'heure si possible

AIDE PRATIQUE

Exemples de mises en situations :

Détresse respiratoire	Détresse cardiaque	Détresse d'origine allergique	État d'agitation aiguë	État de mal comitial	Détresse d'origine traumatique
Bronchospasme	Décompensation cardiaque	Œdème de Quincke (adrénaline)	Administration intramusculaire d'un psychotrope et surveillance	Administration d'une benzodiazépine et oxygène	Surveillance et prise en charge des polytraumatisés
Asthme	Arrêt cardiaque	...	...	...	...
BPCO	SCA				
Embolie pulmonaire	Trouble du rythme décompensé				
...	...				

Exemple de la réalisation des actes :

- Pose de perfusion ⁽⁴⁾,
- Prise en charge de l'exacerbation d'asthme,
- État aigu d'agitation,
- Massage cardiaque,
- Aérosol,
- Mise sous oxygène,
- Contention physique,

- Injection de produits psychotropes,
- Injection d'adrénaline,
- ...

DÉROGATIONS

Indépendamment d'un passage aux urgences ou d'une hospitalisation, une facturation dérogatoire est possible par certaines organisations de soins ambulatoires dont les demandes sont examinées par l'ARS et la CPAM et validées en CPL Médecins.

CONSEILS EN +

Les critères cumulatifs nécessaires à la validation de ces organisations de soins sont :

- besoin territorial en lien avec les acteurs locaux, notamment les services d'urgence
- équipement médical minimal permettant de stabiliser et surveiller le patient et d'assurer sa prise en charge
- difficultés ou délais d'accès aux services d'urgence au regard des spécificités du territoire

RÉFÉRENCES ET LIENS UTILES

(1) [*DREES : Les recours urgents ou non programmés en médecine générale _Mars 2006*](#)

(2) [*ISPL : Institut Statistique des Professionnels de Santé*](#)

(3) [*Ameli.fr : CCAM en ligne*](#)

(4) [*KitMédical : pose de perfusion \(KitenPratique\)*](#)

(5) [*Convention médicale du 20 juin 2024*](#)